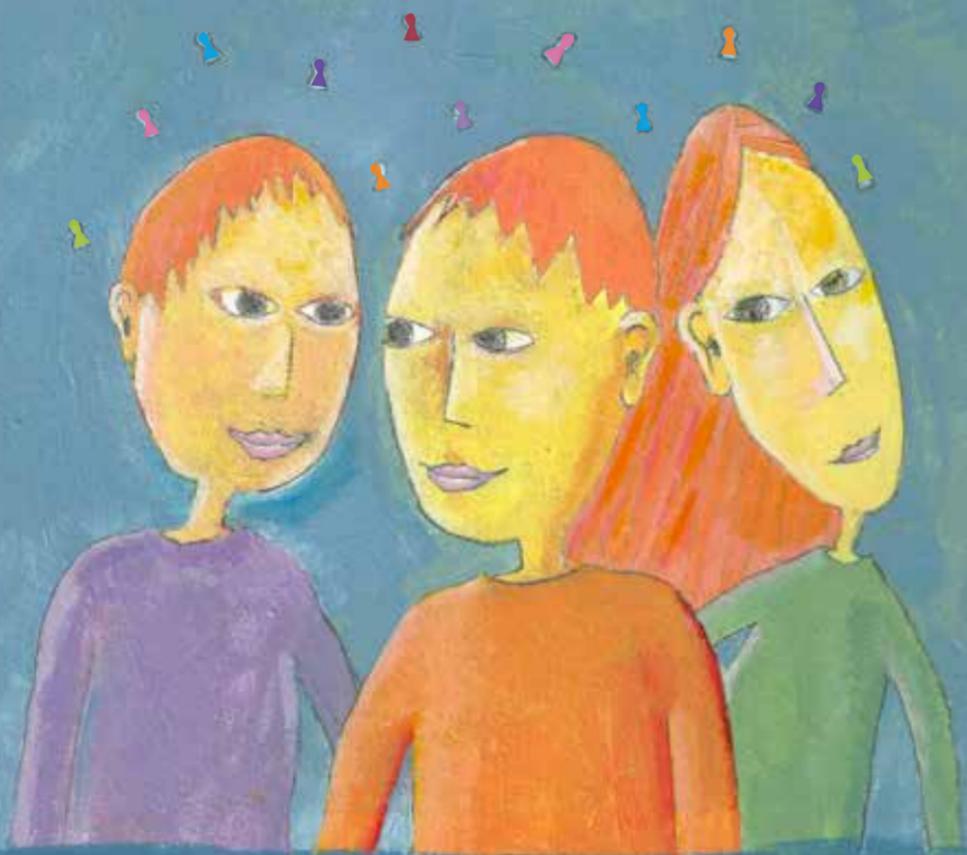


GUIDE RESSOURCE EN SANTÉ MENTALE DU PAYS VIENNOIS



GUIDE RESSOURCE EN SANTÉ MENTALE DU PAYS VIENNOIS - Édition mars 2017 - Rédaction : les membres du Conseil Local de Santé Mentale du Pays Viennois, coordonnée par Charlotte Lasnier - Illustrations : Marie Febvrel - Mise en page : service communication ViennAgglo - Imprimeur : Imprimerie de la Tour Dauphinoise - 3 000 exemplaires

Édito

Parce qu'un français sur cinq souffre, a souffert ou souffrira de maladies mentales (dépression, anxiété, addiction, troubles alimentaires, troubles schizophréniques, troubles bipolaires) au cours de sa vie, et dans la continuité de la création du Conseil Local de Santé Mentale du Pays Viennois, ViennAgglo souhaite soutenir les personnes en souffrance psychique et leurs proches.

En effet, soucieux du bien-être de nos concitoyens, nous sommes engagés dans une politique locale pour favoriser l'accès à la santé et réduire les inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé.

Afin de permettre une meilleure prise en considération des problématiques de santé mentale, ce guide a été réalisé pour apporter de l'information aux personnes concernées par un trouble de santé mentale ainsi qu'à leur entourage.

Ce guide a pour but de :

- Mieux connaître les droits et les informations sur les procédures à suivre et sur les problématiques de santé mentale,
- Accompagner et orienter tout citoyen vers les structures de soins, les organismes à contacter et les associations d'aide.

Il est le fruit d'une riche et intense collaboration entre des associations de familles et d'usagers, des institutions, des collectivités locales, des travailleurs sociaux et des professionnels de santé du territoire.

Nous remercions tout particulièrement le Groupe d'Entraide Mutuelle « *Main dans la Main* », l'association UNAFAM, le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale AFIPH, le Centre Hospitalier Lucien Hussel et l'Établissement de Santé Mentale Portes de l'Isère pour leur contribution.

Par ce guide, nous souhaitons améliorer la prise en charge globale des personnes en souffrance psychique et favoriser leur insertion dans la cité.

Élus, professionnels, bénévoles, usagers et proches d'usagers, nous sommes tous et toutes concernés par la santé mentale.

Thierry Kovacs
Président de ViennAgglo

Claude Bosio
Vice-Président en charge
de la cohésion sociale

Édito

QU'EST-CE QUE LA SANTÉ MENTALE ?	6
QUELS COMPORTEMENTS ADOPTER ? PAR LA PERSONNE EN SOUFFRANCE PSYCHIQUE ? PAR L'ENTOURAGE ?	8
LES PROFESSIONNELS QUI PEUVENT AIDER	10
LES DIFFÉRENTS TYPES DE PRISE EN SOIN	14
QUE FAIRE EN CAS D'URGENCE ?	16
LA SECTORISATION EN PSYCHIATRIE SUR LE TERRITOIRE	17
STRUCTURES ET SERVICES : À QUOI ÇA SERT	18

POUR LES ADULTES

1 Soin	18
Médecins généralistes	
Les services de psychiatrie adulte	
Les psychiatres libéraux et psychologues	
Les services d'addictologie	
2 Accompagnement social	20
Les Centres Communaux d'Action Sociale	
Les services médico-sociaux du Département	
Autres services	
3 Entraide et vie sociale	23
Groupe d'Entraide Mutuelle	
UNAFAM	
Accueils de jour	
Centres sociaux	
Autres structures	

4	Insertion par le travail	25
	Dispositif de droit commun Milieu protégé	
5	La protection juridique	26
6	Logement et hébergement	27
	Logement indépendant (bailleurs privés et sociaux) Logement et hébergement adapté Hébergement d'insertion Hébergement d'urgence Accès au logement pour les jeunes de 18 à 25 ans Les aides financières au logement	
7	Sports adaptés	30
8	Médiation équine	31

POUR LES ENFANTS ET ADOLESCENTS

1	Soin	31
	Les services de pédopsychiatrie Autres services	
2	Accompagnement social et éducatif	32
	Les services du Département Autres services	

Lexique des sigles	34
--------------------------	-----------

QU'EST-CE QUE LA SANTÉ MENTALE ?

LA SANTÉ MENTALE

“Un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d’être en mesure d’apporter une contribution à la communauté”.

Définition par l’organisation mondiale de la santé

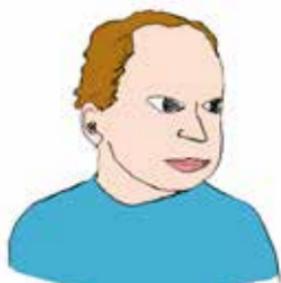
Il est important de différencier une déficience intellectuelle d’un trouble psychique.

Une déficience intellectuelle peut prendre des formes variées avec une ou plusieurs déficiences dans le fonctionnement de l’intellect, s’accompagnant le plus souvent de troubles secondaires sur le plan du langage, de la motricité, des perceptions sensorielles, de la communication, du discernement.

La déficience intellectuelle résulte le plus souvent de pathologies identifiables (troubles neurologiques, anomalies génétiques, accident cérébral...).

Un trouble psychique est une perturbation de la santé mentale. La notion de trouble psychique est large et elle renvoie à des affections de nature différente: anxiété, phobie, dépression, addictions, troubles de l’humeur...

Par ailleurs, les troubles psychiques peuvent varier en intensité et en durée.



“Je rencontre de nombreuses difficultés dans la vie quotidienne (toilette, habillement, courses, cuisine, entretien, déplacements...), ainsi que dans mes relations avec les autres.”

Raymond D.

LES TROUBLES PSYCHIQUES

Les troubles psychiques peuvent intervenir à tous les âges de la vie et atteindre les personnes sans distinction. Lorsque ces troubles deviennent importants, ils sont un véritable handicap au quotidien. Et pourtant cette question est encore mal connue du grand public et les préjugés négatifs ont la vie dure, avec les conséquences douloureuses pour les malades et leurs proches.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les troubles peuvent apparaître à tout âge et prendre de multiples formes :

des troubles du comportement et du jugement,

des difficultés à s'adapter à la vie en société,

des capacités intellectuelles conservées ou affectées,

des manifestations durables ou épisodiques.

DES TROUBLES QUI NE SE VOIENT PAS

Bien que les troubles psychiques ne soient pas visibles sur le physique de la personne, certaines attitudes peuvent attirer l'attention :

Troubles du comportement

un comportement inadapté et des gestes incontrôlés,

un repli sur soi,

des dérèglements alimentaires,

des addictions.

Façon d'être inhabituelle

un stress important,

une difficulté à communiquer,

une tristesse importante.



“Quand je vais mal, il m'arrive de m'isoler complètement du reste du monde. Je peux rester enfermé chez moi ou errer dans les rues.”

Mohamed C.

QUELS COMPORTEMENTS ADOPTER ?

ATTITUDES À ADOPTER PAR LA PERSONNE EN SOUFFRANCE

Prendre soin de soi, de sa santé

Pour les personnes en souffrance et bénéficiant de soins, prendre soin de sa santé mentale veut dire aussi :

- Participer activement aux soins prescrits ; ceux-ci aident à prendre conscience des émotions, des pensées et des comportements qui nuisent au bien-être. Les soins permettent d'appréhender ses problématiques, de développer ses forces et de prendre des dispositions pour retrouver un équilibre,
- Prendre ses médicaments, respecter la durée du traitement, la posologie établie et les recommandations du médecin. Il est essentiel de parler avec un médecin, un pharmacien ou un infirmier avant d'arrêter de prendre ses médicaments ou de diminuer les doses prescrites même si on se sent mieux,
- Garder confiance : le rétablissement demande du temps, de la patience et un engagement personnel, mais il est possible de retrouver un mieux-être et une vie satisfaisante.

ATTITUDES À ADOPTER PAR L'ENTOURAGE

La souffrance psychique est souvent insupportable car on se sent démuni. Il ne faut pas oublier que la personne que vous avez en face de vous souffre. Certaines attitudes contribuent à aider une personne en crise.

La situation de souffrance peut se traduire, à certains moments, par des comportements et un mode d'échange déroutants pour les autres, car éloignés des conduites convenues et habituelles.

Ces éléments peuvent être perçus dans les différents champs de la relation à l'autre et dans la société et peuvent concerner plusieurs domaines:

- la capacité à prendre soin de soi,
- à établir des relations durables,
- à se former et assurer une activité,
- à se maintenir dans un logement,
- à organiser une vie sociale, professionnelle, scolaire, familiale et des loisirs.

LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE EST SOUVENT INSUPPORTABLE. CERTAINES ATTITUDES PRÉVENTIVES CONTRIBUENT À AIDER UNE PERSONNE EN CRISE :

EFFORCEZ-VOUS DE...

- > RESTER CALME ET À L'ÉCOUTE
- > ADMETTRE QUE CETTE PERSONNE PERÇOIT LA RÉALITÉ DIFFÉREMMENT DE VOUS, SANS POUR AUTANT CONFIRMER CE QUI VOUS SEMBLE IRRÉEL
- > PRENDRE EN COMPTE LA SOUFFRANCE DE LA PERSONNE
- > CRÉER UN CLIMAT DE CONFIANCE ET RASSURANT
- > RECONNAÎTRE QUE LA PERSONNE NE MET PAS DE LA MAUVAISE VOLONTÉ
- > COMPRENDRE QUE L'AGRESSIVITÉ DE LA PERSONNE EST PEUT-ÊTRE DUE À SON MAL-ÊTRE
- > LAISSER LA PERSONNE S'EXPRIMER JUSQU'AU BOUT
- > LAISSER TOUJOURS À LA PERSONNE LA POSSIBILITÉ DE PARTIR
- > ÊTRE RESPECTUEUX

ÉVITEZ DE...

- > CONTREDIRE BRUTALEMENT LA PERSONNE,
- > IMPOSER VOTRE INTERPRÉTATION CONCERNANT SES DIRES
- > CHERCHER À LUI PROUVER QU'ELLE A TORT
- > ÊTRE AGRESSIF ET IMPATIENT
- > APPORTER DES COMMENTAIRES CRITIQUES, IRONIQUES OU DÉVALORISANTS
- > MINIMISER LES ANGOISSES OU PHOBIES DE LA PERSONNE
- > FAIRE PREUVE D'AGACEMENT, COUPER LA PAROLE, HAUSSER LA VOIX
- > DONNER TROP D'INFORMATIONS À LA FOIS
- > FAIRE DES REPROCHES
- > MENACER
- > POSER À PLUSIEURS REPRISES LA MÊME QUESTION
- > DONNER DES ORDRES
- > PORTER UN JUGEMENT

Pour cela utilisez des **mots simples** et faites des **phrases courtes**. Plus simplement, il suffit d'être **bienveillant, compréhensif** et **généreux**.

LES PROFESSIONNELS QUI PEUVENT AIDER

Par sa connaissance de l'environnement familial et social de ses patients, le médecin traitant est le premier interlocuteur qui détecte souvent très tôt des signes de « fragilisation ». Il intervient aussi dans le suivi de personnes atteintes de troubles psychiques. De même, par sa connaissance de l'environnement professionnel, le médecin du travail est également un interlocuteur privilégié.

Ils sont en mesure d'orienter soit vers un médecin psychiatre libéral soit vers un service public ou privé de santé mentale.

LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ MENTALE

Il n'est pas toujours facile de faire la différence entre les différents types de « psy ». Sous un même nom commun, on trouve des personnes ayant des formations et des pratiques différentes.

• Le psychiatre/ le pédopsychiatre

C'est un médecin spécialiste. Il établit un diagnostic, prescrit des traitements médicamenteux, des examens et des soins. Il offre un espace de parole en soutien de la maladie psychique. Le pédopsychiatre est un psychiatre spécialisé dans la maladie psychiatrique de l'enfant et de l'adolescent (moins de 16 ans).

• Le psychologue

Il propose des psychothérapies ou des accompagnements ponctuels. Il aide la personne à transformer sa souffrance psychique grâce à ses propres ressources internes, en permettant la prise de conscience de souffrances liées au passé et plus inconscientes. C'est un professionnel diplômé de l'université en psychopathologie et psychologie. Il peut être formé à des thérapies spécifiques : familiale, psychanalytique, comportementale...

Autres praticiens :

- **Le psychothérapeute**

Son travail consiste à accompagner le patient vers un bien être intérieur. La loi encadre ce titre qui n'est donné qu'aux professionnels ayant suivi une formation théorique et pratique. Les formations sont différentes et peuvent donner lieu à des spécialités : hypnose, pleine conscience...

- **Le psychanalyste**

C'est un professionnel qui est affilié aux théories psychanalytiques (Freud, Lacan...). Son travail consiste à proposer un dispositif permettant d'analyser ce qui se dit d'inconscient dans le quotidien pour dépasser durablement la souffrance psychique. La cure analytique ne peut se faire qu'en cabinet.

LES PROFESSIONNELS MÉDICO-SOCIAUX

- **Assistant de service social**

Il accompagne des personnes, des familles ou des groupes pour améliorer leurs conditions de vie sociale, familiales, économiques, culturelles et professionnelles. Il aide à ce que chacun ait une place dans la société.

- **Éducateur**

Il participe à l'éducation d'enfants et d'adolescents ou au soutien d'adultes en difficulté, afin que ceux-ci puissent agir sur eux-mêmes ou sur leur environnement, et ainsi que leur condition sociale, éducative, psychique, matérielle ou de santé s'améliore.

LES PROFESSIONNELS PARAMÉDICAUX

- **Infirmier**

Il a pour mission de prendre soin de la personne et de veiller à son bien-être physique et psychique dans sa globalité. Les soins infirmiers englobent la promotion de la santé, la prévention de la maladie, l'éducation, ainsi que les soins dispensés aux personnes.

- **Aide-soignant**

Il soutient la personne dans les activités de la vie quotidienne qu'elle ne peut réaliser seule (soins d'hygiène, alimentation, lien social). Il a également pour rôle d'aider l'infirmier dans les soins donnés à la personne.

• Ergothérapeute

Il accompagne les personnes dans leur environnement afin qu'elles soient les plus indépendantes et autonomes possible dans les activités quotidiennes qui leurs sont propres et ont un sens pour elles (soins personnels, travail et loisirs).



«Emmanuel, 17 ans, délaisse peu à peu ses amis, s'isole et ne se rend plus au lycée. Un diagnostic de schizophrénie est posé. Après avoir établi une relation de confiance avec Emmanuel, l'ergothérapeute propose des activités adaptées à ses besoins : communiquer avec les autres, participer à des tâches concrètes de la vie quotidienne... Ainsi, Emmanuel prend conscience des difficultés causées par sa maladie. Au sein de l'équipe soignante, l'ergothérapeute propose un accompagnement dans ses activités quotidiennes. Il aidera aussi sa famille à entendre et comprendre ses difficultés et l'encourager dans ses efforts.»

• Orthophoniste

Il prévient et traite les personnes présentant des difficultés de communication (voix, parole, langage oral et écrit), des troubles de déglutition et de motricité bucco-faciale.

• Psychomotricien

Il accueille des personnes présentant des troubles de la coordination du corps et de l'esprit afin de les amener à mieux appréhender leur corps, les autres et l'environnement. Il tient compte des difficultés psychologiques vécues et exprimées de façon corporelle.

L'ensemble de ces professionnels peut exercer en libéral, dans des établissements de santé ou dans des associations.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE PRISE EN SOIN

Il faut savoir que les soins psychiatriques adultes sont soumis à la loi du 5 juillet 2011 ; il existe deux types de prise en charge, les soins libres et les soins sans consentement. Ils peuvent se faire à partir du domicile de la personne ou en hospitalisation si son état psychique nécessite une surveillance médicale constante.

LES SOINS LIBRES

Les soins se font avec le consentement de la personne

- › Soit dans les Centres Médico-Psychologiques (CMP) en ville, hôpitaux de jour, Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP)...
- › Soit à l'hôpital, si les personnes éprouvent le besoin d'un suivi plus soutenu et plus contenant et que leur état nécessite une hospitalisation, elles peuvent être orientées via leur médecin traitant ou le Centre Médico-Psychologique dont elles dépendent.



« Je n'allais pas bien. J'étais prostrée, je ne m'alimentais plus. J'ai demandé de l'aide à mon médecin ; il m'a conseillé d'aller à l'hôpital. »
Clémence F.

LES SOINS SANS CONSENTEMENT

La personne qui n'est pas consciente de ses troubles, peut se mettre en danger et est surtout en refus de soin. De ce fait, lorsqu'il doit y avoir hospitalisation, il existe :

- › **Les soins psychiatriques à la demande d'un tiers (SPDT), pour cela il faut :**
 - Des certificats médicaux détaillés attestant que l'état de santé de la personne nécessite des soins hospitaliers et que la personne refuse,

- Un tiers, qui est un proche de la personne à hospitaliser (famille, tuteur), qui puisse constater que celle-ci a besoin de soin et signe pour son hospitalisation.



« La décision de faire hospitaliser mon ami, contre sa volonté, n'a pas été facile. Cela a été douloureux pour lui mais aussi pour moi. J'ai beaucoup culpabilisé, mais je ne pouvais plus faire autrement. » Christine D.

› Les soins psychiatriques sur décision du représentant de l'État (SPDRE),

Ce mode d'hospitalisation est utilisé lorsque l'état psychique de la personne porte atteinte à l'ordre public et/ou à la sécurité des personnes. Pour cela il faut :

- Un certificat médical détaillé attestant que l'état psychique de la personne peut porter atteinte à la sûreté des personnes et peut compromettre l'ordre public,
- Un arrêté préfectoral prononçant l'hospitalisation en soins psychiatriques sur décision du représentant de l'État (SPDRE). Le maire ou un de ses adjoints peuvent être amenés à signer.

Si l'hospitalisation sous contrainte se maintient plus de 10 jours, chaque patient rencontrera le juge des libertés et de la détention, qui veille à ce que la légalité de ces hospitalisations contre le gré des patients soit bien respectée. Le patient peut demander à le rencontrer, s'il trouve son hospitalisation abusive. Le juge peut également lever le placement sous contrainte.

Il se peut également que les soins sans consentement se fassent en ville, ce sont des soins psychiatriques imposés, au domicile du patient, organisés par l'hôpital et mis en œuvre par les Centres Médico-Psychologiques, à l'hôpital de jour ou au Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel.

QUE FAIRE EN CAS D'URGENCE ?

QU'EST-CE QU'UNE URGENCE PSYCHIATRIQUE ?

L'urgence en psychiatrie est surtout liée à la notion de danger pour la personne et/ou son entourage et également à l'inquiétude ressentie de l'entourage qui juge nécessaire une intervention médicale immédiate.

- › Un état d'agitation incontrôlable,
- › Un état dépressif majeur (personne prostrée, ne s'alimente plus, n'a plus goût à rien...),
- › Un état de violence auto-agressif (tentative de suicide, auto mutilation), un état de violence hétéro-agressif,
- › Une angoisse ou une souffrance psychique extrême.

COMMENT RÉAGIR ?

Si la personne a un médecin traitant, le contacter en premier lieu et lui expliquer ses inquiétudes, si la personne est calme vous pouvez l'amener aux urgences du Centre Hospitalier Lucien Husel à Vienne. Si cela n'est pas possible au vu de l'état de la personne appeler le 15 ou la police si nécessaire.



« Un jour je me suis fait un délire. J'ai eu des hallucinations, j'ai entendu des voix, ça m'a terriblement fait peur, j'ai voulu me battre avec tout le monde ; je pensais qu'on m'en voulait. »
Patrick Q. »

LA SECTORISATION EN PSYCHIATRIE

SUR LE TERRITOIRE

En France, le service public de santé mentale est sectorisé, c'est à dire que toute la France est découpée en zones géographiques nommées secteurs. À chaque secteur sont associés des lits d'hospitalisation, des centres de consultation (les centres médico-psychologiques) et, selon les choix de chacun, des services d'hospitalisation ou de soins spécifiques, des centres d'activité de jour, des appartements thérapeutiques, etc. Chaque personne est donc en soin dans le service dont elle dépend géographiquement.

L'agglomération de Vienne se situe sur deux secteurs adulte : secteur adulte G15 et G14 de l'Isère ; et un secteur infanto-juvénile :

- Le secteur adulte G15 de l'Isère réunit les anciens cantons de Vienne Sud, Roussillon et Beaurepaire,
- Le secteur adulte G14 rassemble les anciens cantons de Vienne Nord, Heyrieux et Saint-Jean de Bournay,
- Le secteur infanto-juvénile couvre les anciens cantons de Vienne Nord, Vienne Sud et de Roussillon. Il accueille les enfants de 0 à 16 ans.



STRUCTURES ET SERVICES :

À QUOI ÇA SERT

POUR LES ADULTES

1 SOIN

« J'ai des difficultés psychologiques, j'ai besoin de soin, où m'adresser ? » Brendon G.

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Les médecins généralistes exerçant en ville peuvent assurer votre suivi médical dans sa globalité, notamment pour des troubles psychiques. Il est important de choisir un médecin traitant, qui vous proposera un suivi médical personnalisé et qui pourra si besoin vous orienter vers des spécialistes en santé mentale. Vous trouverez sur les pages jaunes ou le site ameli.fr de l'assurance maladie la liste des médecins les plus proches de chez vous.

LES SERVICES DE PSYCHIATRIE ADULTE

Si vous souhaitez accéder au soin public, vous pouvez contacter les centres médico-psychologiques de votre secteur géographique. Au besoin, les secrétaires vous réorienteront sur le service vous concernant.

En cas d'urgence, vous pouvez vous présenter aux urgences générales de l'Hôpital. Vous y serez pris en charge par les médecins urgentistes qui évalueront la nécessité de faire appel à un spécialiste ou un médecin psychiatre. Une hospitalisation en service de psychiatrie ne sera indiquée que par l'avis d'un médecin psychiatre.

Établissement de Santé Mentale Portes de l'Isère (ESMPI),
Montée du Docteur Chapuis, CS50128 – 38217 Vienne Cedex

➤ **Centres Médico-Psychologiques Adulte** : Unité de consultation, de soins ambulatoires et d'intervention à domicile.

- Ancien canton Vienne Nord :04 74 85 66 73
- Ancien canton Vienne Sud :04 74 31 30 40

- > **Hôpital de jour** : 2 rue Rochebrun à Vienne
Service d'activités de jour pour un soin psychique par le lien social, la collectivité et l'activité.
- > **Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP)**
Unité d'hospitalisation à temps partiel qui propose un cadre de soins institutionnel à des patients adultes souffrant de pathologies psychiatriques.
- > **ELIPS (Équipe de Liaison Intersectorielle Précarité Santé Mentale)**
Soutien et formation/information aux acteurs de terrain pour mieux cibler des problématiques cliniques, facilitation de repérage précoce auprès des publics précaires, des actions de prévention, d'orientation vers un dispositif spécifique de soins.
- > **PASS-PSY**
Permanence d'Accès aux Soins de Santé en Psychiatrie qui vient renforcer l'équipe mobile.

LES PSYCHIATRES ET PSYCHOLOGUES LIBÉRAUX

Plusieurs psychiatres et psychologues exercent en ville, vous pouvez les consulter directement. Vous trouverez sur les pages jaunes la liste des psychologues et psychiatres les plus proches de chez vous.

LES SERVICES D'ADDICTOLOGIE

ELSA - Centre hospitalier Lucien Hussel 38200 Vienne
04 74 31 30 16

Service de soin en addictologie au sein de l'hôpital qui a pour but d'accompagner les personnes ayant des problématiques d'addiction d'un point de vue médico-psycho-social.

CSAPA SAM - 4, rue Perrouillière 38200 Vienne
04 74 78 07 80

Centre d'addictologie Mutualiste des Alpes qui a pour but d'accompagner les personnes dans leurs problématiques de dépendances.

LA MÉDECINE DU TRAVAIL

Vous pouvez si besoin solliciter un rendez-vous avec le service de la médecine du travail de votre employeur, sans nécessairement informer ce dernier. Ils pourront vous accueillir pour des difficultés psychiques en lien avec votre travail et vous orienter si besoin.

2 ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

LES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE

Accueil, information et orientation des adultes en difficulté, agés de + de 21 ans, sans enfant à charge.

Les principales missions :

Prévention et développement social. Soutien aux personnes ayant un besoin d'accompagnement social, aide sociale, aide légale.

Centres Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S) :

C.C.A.S Chasse-sur-Rhône	04 72 24 48 00
C.C.A.S Chonas l'Amballan	04 74 58 81 48
C.C.A.S Chuzelles	04 74 57 90 97
C.C.A.S Côtes-d'Arey	04 74 58 81 08
C.C.A.S Estrablin	04 74 59 44 00
C.C.A.S Eyzin-Pinet	04 74 58 47 14
C.C.A.S Jardin	04 74 31 89 31
C.C.A.S Luzinay	04 74 57 98 41
C.C.A.S Moidieu-Detourbe	04 74 58 13 01
C.C.A.S Pont-Évêque	04 74 57 28 82
C.C.A.S Reventin-Vaugris	04 74 58 80 17
C.C.A.S Saint-Romain-en-Gal	04 74 31 43 80
C.C.A.S Septème	04 74 58 26 58
C.C.A.S Serpaize	04 74 57 98 17
C.C.A.S Seyssuel	04 74 85 15 24
C.C.A.S Saint-Sorlin-de-Vienne	04 74 57 80 15
C.C.A.S Vienne	04 74 78 30 40
C.C.A.S Villette-de-Vienne	04 74 57 98 09

LES SERVICES DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

LES CENTRES MÉDICO-SOCIAUX

Les principales missions : Accueil et accompagnement des personnes ayant besoin d'accompagnement social, insertion sociale et professionnelle (Revenu Social d'Activité, Fonds d'Aide aux Jeunes), logement (Fonds de Solidarité pour le Logement...)

Vous êtes une famille, avec des enfants, qui habite à Chasse-sur-Rhône, ou tout public habitant Chuzelles, Luzinay, Serpaize, Seyssuel, Villette-de-Vienne contactez le Centre Médico-Social : 218, avenue François-Mitterrand 38670 Chasse-sur-Rhône 04 78 73 00 10

Vous êtes une famille, avec des enfants, qui habite dans les quartiers viennois Guillemottes, Vallée de Gère, Estressin, Saint-Martin contactez le Centre Médico-Social Albert-Thomas : 10, rue Albert-Thomas - 38200 Vienne 04 81 34 00 30

Vous êtes une famille, avec des enfants, qui habite dans les quartiers viennois Centre-Ville, Charlemagne, Isle, Malissol ou tout public habitant Les Côtes-d'Arey, Reventin-Vaugris, contactez le Centre Médico-Social Vienne Centre-ville : 12, boulevard Eugène-Arnaud - 38200 Vienne 04 74 85 08 35

Vous êtes une famille, avec des enfants, ou adulte sans enfants habitant Estrablin, Eyzin-Pinet, Jardin, Moidieu Détourbe, Pont-Évêque, Saint-Sorlin-de-Vienne, Septème, contactez le Centre Médico-Social Pont-Évêque : rue Louis-Leydier - 38780 Pont-Évêque 04 74 57 70 56

Vous êtes une famille avec des enfants, ou un adulte sans enfant habitant à Chonas l'Amballan, contactez le Centre Médico-Social Péage de Roussillon : 8, rue de la gare - 38550 Le Péage de Roussillon 04 69 46 25 10

SERVICES AUTONOMIE

Vous êtes en perte d'autonomie ou en situation de handicap Maison de Territoire de l'Isère Rhodanienne 3, quai Frédéric-Mistral - BP 222 - 38217 Vienne Cedex 04 74 87 93 30

Information, écoute, orientation, accompagnement. Instruction administrative et évaluation médico-sociale des demandes des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en perte d'autonomie.

Selon votre situation et sous certaines conditions, vous pouvez prétendre à des aides ou prestations. Ce service peut vous conseiller dans vos démarches et la mise en œuvre des décisions de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) comme l'orientation vers un établissement ou un service médico-social pour adultes : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), accueil de jour, accueil temporaire, hébergement...

Pour le territoire viennois, il existe le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'association AFIPH et le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés de l'association ALHPI. Il existe aussi une Equipe de Liaison Autisme à Domicile, un service d'aide pour les adultes ayant des troubles autistiques.



« Le plus difficile pour moi, ce sont les démarches administratives. Un guichet unique est pour moi d'une très grande importance. » Alain J.

AUTRES SERVICES

REHPSY

Pour un accueil ou une information sur les permanences :
04 56 58 84 30

Association qui peut être contactée par toute personne adulte rencontrant des difficultés, du fait d'une maladie mentale, dans son parcours de vie sur des questions telles que le logement, le travail, les relations sociales, les loisirs, les soins, etc.

APRESS

Aide aux victimes, information sur les droits, soutien psychologique et orientation.

Tribunal de Grande Instance,
16, place Charles-de-Gaulle, 38200 Vienne 04 74 85 58 66

3 ENTRAIDE ET VIE SOCIALE

GRUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE « MAIN DANS LA MAIN »

Immeuble l'Odyssée - 49, avenue Berthelot, 38200 Vienne
04 74 85 64 86

Lieu d'accueil convivial qui s'adresse à des adultes en souffrance psychique. Les adhérents du Groupe d'Entraide Mutuelle se retrouvent pour partager, s'entraider et organiser des activités visant tant au développement personnel qu'à créer des liens avec la communauté environnante.



« Juste le fait d'en parler et de ne pas se cacher, ça enlève une grosse boule dans l'estomac. » Fathia B.

UNAFAM

Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées psychiques

Antenne Isère rhodanienne UNAFAM38 sur rdv 06 52 81 39 86

- Aide à toute personne pour mieux vivre au quotidien les troubles psychiques d'un proche. Des bénévoles formés à l'écoute proposent des temps d'accueil, groupes de parole, formations spécifiques pour les aidants.
- Défense de leurs intérêts matériels et moraux.



« C'est bien de pouvoir parler de notre vécu. D'autres familles comprennent en 2 mots ce que je suis en train de vivre. Cela soulage drôlement ! » Jeanne, mère

ACCUEILS DE JOUR

Arche du 27

27, rue des Clercs 38200 Vienne 04 74 31 95 53

Accueil informel et écoute pour personnes majeures domiciliées sur Vienne du lundi au vendredi de 9h à 11h45.

Accueil de jour, association ADN (Accueil De Nuit)

11, quai Anatole-France 38200 Vienne 04 37 02 19 91

Un lieu d'accueil en journée pour répondre aux besoins primaires des personnes en errance : douche, casier, buanderie et repas avec participation financière symbolique. Ouverture de 11h à 14h.

CENTRES SOCIAUX

Sur Vienne, quatre centres sociaux, implantés dans les quartiers d'Estressin, l'Isle, Malissol et Vallée de Gère, accueillent les enfants de 3 à 17 ans le mercredi et pendant les vacances scolaires. Propositions aussi pour les adultes.

Renseignement et inscription directement auprès des structures aux coordonnées indiquées ci-dessous.

- **Centre social d'Estressin**
04 74 53 76 00
Quai Claude-Bernard - 38200 Vienne
- **Centre socio-culturel de l'Isle**
04 74 53 76 10
2, allée de Provence - 38200 Vienne
- **Centre social de Malissol**
04 74 57 12 00
12, avenue Jean-de-la-Fontaine - La Ferme - 38200 Vienne
- **Centre social Vallée de Gère**
04 74 85 48 55
9, rue Victor-Faugier - 38200 Vienne

Il existe aussi des centres sociaux à Chasse-sur-Rhône et Pont-Évêque :

- **Centre social de Chasse-sur-Rhône**
04 72 24 48 00 place Jean-Jaurès (Mairie)
- **Centre socio-culturel de Pont-Évêque Arc en ciel**
04 74 16 17 00 6, rue Louis Leydier

AUTRES STRUCTURES

- **Centre 1000 loisirs de la Sevenne**
242, rue des Allobroges, 38200 Luzinay
04 74 57 41 74 - 06 26 73 50 53
Le centre de loisirs de la Sevenne situé sur Luzinay, est géré par une association intercommunale regroupant les communes de Luzinay, Serpaize, Seyssuel, Villette-de-Vienne et Chuzelles. Agréé PMI et Jeunesse et Sport, il s'adresse aux enfants de 3 à 13 ans, aux jeunes de 13 à 17 ans et accueille des enfants porteurs d'un handicap.
- **Club Léo Lagrange Vienne :**
56, rue de Bourgogne 38200 Vienne 04 74 85 36 52
Loisirs, sports et culture pour tous à partir de 6 ans.

- **Club Léo Lagrange Reventin-Vaugris**
313, rue des écoles 38121 Reventin-Vaugris 06 12 62 53 41
Partenariat entre les communes de Chonas, Saint-Prim, Reventin et les Côtes-d'Arey et la Fédération Léo Lagrange dans le domaine de l'animation socio-éducative.
- **MJC Maison des Jeunes et de la Culture de Vienne**
2, rue Laurent-Florentin 38200 Vienne 04 74 53 21 99
- **MJC Seyssuel** place de la mairie 38200 Seyssuel
06 60 21 80 48
- **MJC d'Estrablin** 120, rue de l'Europe 38780 Estrablin
04 74 58 06 61
- **MJC de Serpaize** centre d'animation mairie 38200 Serpaize
- **MJC Chasse-sur-Rhône** quartier du Château
38670 Chasse-sur-Rhône 04 72 24 29 63

4 INSERTION PAR LE TRAVAIL

DISPOSITIF DE DROIT COMMUN

- **Pôle emploi** : les conseillers ont pour mission d'accueillir, informer, orienter et accompagner les demandeurs d'emploi dans leur parcours professionnel. Tél. : 3949 - 30, avenue du Général-Leclerc 38200 Vienne.
- **MISSION LOCALE Jeunes Isère Rhodanienne** :
9, rue Laurent-Florentin 38200 Vienne 04 74 78 37 90
Pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans, accueil, permanence et rendez-vous avec un conseiller pour leur orientation professionnelle et scolaire, formation, logement et santé.

MILIEU PROTÉGÉ : pour des personnes en situation de handicap psychique, qui éprouvent des difficultés à travailler en milieu ordinaire, la Maison Départementale des Personnes Handicapées peut proposer une orientation en milieu protégé :

- Soit dans des Établissements de Services et d'Aide par le Travail (ESAT) pérennes (comme l'AFIPH par exemple).
- Soit dans des Établissements de Services et d'Aide par le Travail (ESAT) de transition tel que MESSIDOR par exemple. MESSIDOR dispose à la fois d'une partie ESAT et d'une partie Entreprise Adaptée et propose aux personnes en situation de handicap psychique, un parcours d'accompagnement vers un emploi en milieu ordinaire.

Renseignements : Service Autonomie, Maison de Territoire de l'Isère Rhodanienne 3, quai Frédéric-Mistral BP 222 - 38217 Vienne Cedex 04 74 87 93 00

5 LA PROTECTION JURIDIQUE

Loi du 5 mars 2007

“Toute personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté, peut bénéficier d'une mesure de protection juridique. S'il n'en est disposé autrement, la mesure est destinée à la protection tant de la personne que des intérêts patrimoniaux de celle-ci. Elle peut toutefois être limitée expressément à l'une de ces deux missions.”

Une mesure de protection peut être demandée au Juge des Tutelles par la personne elle-même, sa famille, d'autres proches. Cette demande se fait par simple écrit, adressé au juge, accompagné d'un certificat médical circonstancié rédigé par un médecin choisi sur la liste établie par le procureur. Cette liste est accessible au tribunal, 16 Place Charles de Gaulle, 38200 Vienne.

LE MANDAT DE PROTECTION FUTURE

C'est l'acte par lequel une personne désigne un tiers en charge de gérer ses biens et de prendre les décisions la concernant dans le cas où elle serait dans l'impossibilité de le faire (impossibilité de s'exprimer, incapacité mentale...).

LA SAUVEGARDE DE JUSTICE

C'est une mesure temporaire décidée soit avant la mise en place d'un régime de curatelle ou de tutelle, soit pour une période déterminée, justifiée par la dégradation de l'état physique et/ou psychique nécessitant des soins médicaux.

LES CURATELLES (simple ou renforcée)

Elles sont destinées aux personnes atteintes d'une affection les empêchant d'effectuer certains actes sans pour autant avoir besoin d'être assistées pour tous les actes de la vie quotidienne. Ex : accomplir seul la gestion de son compte bancaire, souscrire un contrat d'assurance, etc.

LA TUTELLE

C'est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure et/ou tout ou partie de son patrimoine si elle n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts. Un tuteur la représente dans tous les actes de la vie civile.

«Ce n'est pas que je n'y arrive pas mais seule c'est difficile, alors le curateur m'aide à gérer mon budget.» Christiane

6 LOGEMENT ET HÉBERGEMENT

LOGEMENT AUTONOME

Les bailleurs privés

(en direct ou par l'intermédiaire d'une agence immobilière)
Ils sont souvent exigeants en matière de garanties de ressources.

Les bailleurs sociaux (habitation à loyer modéré)

Toute personne qui souhaite obtenir un logement locatif social doit en faire la demande en ligne sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr ou bien déposer le formulaire (Cerfa n° 14069*02) en joignant les pièces justificatives nécessaires (notamment avis d'imposition N-2 et carte d'identité française ou titre de séjour valable).

La demande est gratuite. Elle est valable 1 an et doit être renouvelée pour être toujours active.

Il est possible de se renseigner auprès des mairies, des bailleurs sociaux, des professionnels des services sociaux et d'être accompagné pour faire une demande de logement social.

> ADVIVO

1 square de la résistance
BP 114 - 38209 Vienne cedex
04 74 78 39 00

> ALLIADE HABITAT

173 avenue Jean Jaurès
69007 Lyon
04 72 78 39 24

> Erilia

55 avenue de l'Europe
BP 27 - 69141 Rillieux-La-Pape
04 72 01 84 67

> ICF Sud Est Méditerranée

124 bd Vivier Merle
69003 Lyon
04 72 10 64 64

> IRA 3F - Agence Alpes et Isère

15 Carré Léon Blum
38090 Villefontaine
04 27 46 54 54

- > **OPAC 38**
47 avenue Marie Reynoard
BP 2549
38035 Grenoble
04 76 20 50 50
- > **HLM Bel Air, Bât C**
Montée de l'Enclos
38150 Roussillon
04 74 11 11 11
- > **OPAC du Rhône**
194 avenue Duguesclin
69433 Lyon Cedex 03
04 78 95 52 00
- > **Pluralis**
74 cours Becquart-Castelbon
BP 229
38506 Voiron cedex
04 76 67 24 24
- > **SDH**
34 avenue de Grugliasco
38130 Echirolles cedex
04 76 68 39 39
- > **SFHE**
260 rue Duguesclin
69003 Lyon
04 72 74 60 85

LOGEMENT ET HÉBERGEMENT ADAPTÉ

Il existe sur le Département de l'Isère plusieurs types de structures adaptées pour les personnes en situation de handicap psychique ou en souffrance psychique : les Maisons d'Accueil Spécialisé, les Foyers d'Accueil Médicalisé, les Foyers d'hébergement. Il est nécessaire de se renseigner auprès du service Autonomie du Département.

Des maisons relais peuvent aussi accueillir des personnes fragilisées, ce sont des lieux de vie et non de soins. La demande d'hébergement doit se faire avec un professionnel des services sociaux.

HÉBERGEMENT D'INSERTION

La demande d'hébergement doit se faire avec un professionnel des services sociaux.

Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) s'adressent aux personnes isolées ou aux familles connaissant de graves difficultés d'ordre économique et social et bénéficiaires de l'aide sociale. Certains Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale sont spécialisés dans l'accueil de publics spécifiques (femmes victimes de violence, personnes placées sous-main de justice...).

En plus de l'hébergement, ils offrent une prise en charge individualisée et globale tournée vers l'élaboration d'un parcours d'insertion adapté aux besoins (logement, travail, formation, santé...). La durée de séjour est déterminée à 6 mois renouvelable.

HÉBERGEMENT D'URGENCE

En situation dite d'urgence, vous pouvez contacter le 115. Ce service étant départemental, l'hébergement proposé n'est pas forcément sur l'agglomération de Vienne.

Le 115 propose, en fonction des disponibilités, des solutions sur les structures d'hébergement, sans conditions, aux personnes et familles sans abri ou brutalement confrontées à une absence de logement. Toute personne accueillie y reçoit les prestations de première nécessité (abri, couvert, hygiène).

ACCÈS AU LOGEMENT POUR LES JEUNES

RIVHAJ (Relais d'Initiatives dans la Ville pour l'Habitat des Jeunes) :

9, rue Laurent-Florentin 38200-Vienne, **04 74 53 20 92**

Aide à la recherche d'un logement adapté à la situation personnelle du jeune demandeur ayant entre 18 et 30 ans.

LES AIDES FINANCIÈRES AU LOGEMENT

Après de la Caisse d'Allocations Familiales

1, montée Saint-Marcel 38200 Vienne :

- Aide personnalisée au logement (APL)
- Allocation de logement sociale (ALS)

Après des Centres Médico-Sociaux du Département (*voir p.21*)

- Fonds de Solidarité Logement (aide financière associée à la caution)

7 SPORTS ADAPTÉS

AS Handivienne

2, place du 19 mars 1962 - 38200 Vienne 07 71 01 35 99

De nombreuses disciplines sont ouvertes au handisport par des clubs sportifs : natation, cyclisme, plongée, tennis, tennis de table, aviron avec salle de musculation.

Premiers contacts avec l'AS Handivienne : Richard Francois, Président 06 33 45 93 38

Centre Équestre Le Couzon

Chemin de la Rente - 38200 Vienne 04 74 53 15 30

Le centre équestre accueille les personnes porteuses de handicap, principalement les troubles envahissants du développement, dans des séances adaptées. Différentes activités sont abordées, en fonction du type de handicap de chaque personne ou groupe, et en collaboration avec une psychologue.

Comité Départemental du Sport Adapté de l'Isère

Retrouvez tout le calendrier loisirs du CDSA 38 ainsi que tous les clubs Sport Adapté sur le site sportadapte38.fr ou en contactant le CDSA 38 : 04 76 26 63 82 / cdsa38@gmail.com

Le comité propose des week-ends et séjours sportifs adaptés pour des jeunes et adultes en situation de handicap mental ou psychique sur les temps de week-ends et vacances scolaires. Une vingtaine de clubs de sport adapté isérois proposent également des disciplines adaptées multiples et variées de façon hebdomadaire, en soirée et week-end, pour une pratique loisir ou compétition.

Football Club Pays Viennois

Stade St Ignace Malissol - 38 200 Vienne 06 19 05 67 45

Ce club de football dispose d'une section sport adapté et propose des entrainements.

Rhodia club tennis de table - section sport adapté

06 60 23 76 86

Ce club de tennis de table dispose d'une section sport adapté et propose des entrainements.

8 MÉDIATION ÉQUINE

Association Des crins et des liens

56 chemin des Rivoires 38138 Les Côtes d'Arey (L'activité se déroule à Vienne) 06 77 59 65 42. Propose de la médiation équine : par l'intermédiaire du cheval, accompagnement à visée thérapeutique, éducative, sociale ou de loisir.

POUR LES ENFANTS ET ADOLESCENTS

1 SOIN



« Je ne comprends plus mon enfant, son comportement m'inquiète. Il ne nous parle plus et vit replié dans sa chambre, l'école nous a convoqués à cause de son comportement avec ses camarades et les enseignants. » Julie M.

LES SERVICES DE PÉDOPSYCHIATRIE

Établissement de Santé Mentale Portes de l'Isère

Montée du Docteur Chapuis CS50128 – 38217 Vienne Cedex
Les services de pédopsychiatrie de l'ESMPI sont accessibles par le médecin traitant, les écoles, la Protection Maternelle et Infantile (PMI), le Centre Médico-Psychologique enfants.

- > **Centre Médico-Psychologique enfants CMPE** : unité de coordination et d'accueil en milieu ouvert qui organise des actions de prévention et diagnostic, ainsi que des soins ambulatoires.
CMPE Vienne - 2, place des allobroges 38200 Vienne
04 74 85 72 76 - 04 74 85 68 08
- > **Hôpital de jour** : unité d'hospitalisation de jour pour les enfants de 3 à 12 ans

AUTRES SERVICES

Centre d'action Médico-Sociale précoce CAMSP :

Pôle petite enfance, 2 place des allobroges 38200 vienne
04 74 85 48 18

Dès la naissance, l'action des professionnels du CAMSP vise à comprendre les difficultés de l'enfant et à coopérer avec les parents pour renforcer ses compétences (il s'agit d'enfants de 0 à 6 ans pour toutes pathologies)

Protection Maternelle et Infantile - Département de l'Isère

Accueil et consultation pour des femmes enceintes et enfants de moins de 6 ans.

Vous pouvez prendre rendez-vous en appelant le Centre Médico-Social référent sur votre commune (Pour les coordonnées voir les services du Département de l'Isère p.21)

La Maison Des Adolescents

4, rue Emile Romanet 38200 Vienne 04 74 53 89 21

Accueil généraliste : écoute, accompagnement, information, et orientation des adolescents de 12 à 21 ans et de leurs parents.

Relais Oxyjeunes (Point Accueil Écoute Jeunes) - ViennAgglo

Lieu d'accueil gratuit et confidentiel, d'écoute, d'information et d'orientation pour des jeunes de 12 à 25 ans, parents et professionnels.
9 rue Laurent-Florentin 38200 Vienne 04 74 31 60 09

Dispositif MARS

Accueil des jeunes de 12 à 25 ans qui expriment leur mal être par des conduites préjudiciables à autrui et à eux-mêmes. 4 rue Emile Romanet 38200 Vienne 06 11 95 56 31

2 ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ÉDUCATIF

LES SERVICES DU DÉPARTEMENT

Vous pouvez prendre contact avec le Centre Médico-Social de votre commune pour prendre rendez-vous. (voir p.21)

Vous êtes en situation de handicap

Service Autonomie, Maison de Territoire de l'Isère Rhodanienne
04 74 87 93 30

3, quai Frédéric-Mistral - BP 222- 38217 Vienne Cedex.

Information, écoute, orientation, accompagnement. Instruction administrative des demandes des personnes en situation de handicap.

Selon votre situation et sous certaines conditions, vous pouvez prétendre à des aides ou prestations (Allocation Éducation Enfant Handicapé...). Ce service peut vous conseiller dans vos démarches et la mise en œuvre des décisions de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) comme l'orientation vers des Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques (ITEP), Services d'Éducation Spécialisés et de Soins à Domicile (SESSAD), Services d'Accueil Spécialisé et de Soutien Éducatif (SASSE), Instituts Médico-Educatifs (IME)...

AUTRES SERVICES

Programme de Réussite Éducative - ViennAgglo

Pour des enfants de 2 à 18 ans, habitant certains quartiers à Chasse-sur-Rhône, Pont-Evêque et Vienne. Ce service vise à accompagner, dès la petite enfance, des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement.

Espace Saint-Germain, Bâtiment Antares, 30, avenue Général-Leclerc 38200 Vienne 04 74 78 32 25

PREV-en-IR (Prévention en Isère Rhodanienne)

Accompagnement éducatif et orientation des adolescents, 11-18 ans, et de leur famille par des éducateurs spécialisés afin de prévenir la marginalisation et de faciliter l'insertion et la promotion sociale des jeunes et des familles.

Quatre équipes éducatives qui agissent à partir de leur territoire:

- Équipe Estressin/Chasse-sur-Rhône : 04 72 24 17 58
- Équipe Vienne Sud : 04 74 31 51 10
- Équipe Vallée de la Gère : 04 74 85 87 17
- Équipe Pont-Evêque : 06 23 47 35 24

Pour se déplacer

Vous pouvez vous renseigner à :

- La Maison de la mobilité, place Pierre-Sémard 38200 Vienne 04 74 85 18 51
- La Gare SNCF, place Pierre-Sémard 38200 Vienne

Brochures d'information

Vous pouvez trouver des brochures d'information sur les troubles psychiques, les soins et les accompagnements, les médicaments, les droits en psychiatrie sur le site internet Psycom : www.psycom.org

LEXIQUE DES SIGLES

AAH :

Allocation Adulte Handicapé

AEEH :

Allocation Éducation Enfant Handicapé

CAF :

Caisse d'Allocations Familiales

CAMSP :

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

CATTP :

Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel

C.C.A.S :

Centre Communal d'Action Sociale

CHRS :

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CMP :

Centre Médico Psychologique

CMPA :

Centre Médico Psychologique Adultes

CMPE :

Centre Médico Psychologique Enfants

CMS :

Centre Médico-Social

ESAT :

Établissement et Service d'Aide par le Travail

ESM :

Établissement de Santé Mentale

GEM :

Groupe d'Entraide Mutuelle

MDA :

Maison Des Adolescents

MDPH :

Maison Départementale des Personnes Handicapées

PMI :

Protection Maternelle et Infantile

RSA :

Revenu Social d'Activité

SAVS :

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SAMSAH :

Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SPDRE :

Soins Psychiatriques sur Décision du Représentant de l'État

SPDT :

Soins Psychiatriques à la Demande d'un Tiers

UNAFAM :

Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapés psychiques

Ce guide a été réalisé dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale du Pays Viennois, soutenu par l'Agence Régionale de Santé, le Département de l'Isère, le Centre Hospitalier Lucien-Hussel, l'Établissement de Santé Mentale Portes de l'Isère, ViennAgglo, le C.C.A.S de Vienne, Advivo et l'Opac 38. De nombreux partenaires y sont engagés : Unafam 38, le Groupe d'Entraide Mutuelle « Main dans la main », le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'association AFIPH, le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés de l'association ALHPI, Rivhaj, Association ADN, Habitat et Humanisme, Messidor, Emmaüs, Secours Populaire, Secours Catholique, SIAO 38, Arche du 27, RÉHPSY, Maison Des Adolescents, ADPAH, APRESS...

Vous souhaitez un autre exemplaire de ce guide, vous pouvez contacter la médiatrice du Conseil Local de Santé Mentale au 04 74 78 32 10



Édition 2017